



Ville de Draguignan



Compte Rendu de la réunion **Du 8 octobre 2024**

En présence de Gregory Loew, 2° adjoint en charge des travaux et aménagement des lieux de vie, Jean Pierre Souza, conseiller municipal en charge de la prévention des risques naturels, adjoint de quartier, Richard Devilette, conseiller municipal en charge des relations avec les Conseils de Quartier, Franck Meunier, responsable service vie des quartiers et cadre de vie et Jérôme Brelurut Directeur de la prévention et de la valorisation des déchets au sein de DPVa.

Bilan de la fête de quartier

La fête de quartier s'est déroulée le dimanche 15 septembre au parc Chabran, conjointement avec le quartier Centre Est. Malgré les changements et les difficultés de mise en place, la journée a été un succès, la représentation de la compagnie « A Tire d'Elles » sur la prise de conscience des efforts à fournir en matière de protection de la planète, a été un moment fort. L'animation Koh Lanta de l'après-midi a attiré beaucoup plus de monde que prévu si bien que nous avons dû refuser des participants. A retenir pour une prochaine fois.

Je tiens à remercier toutes les associations et exposants pour leur participation et les bénévoles des deux conseils pour leur implication.

PAV La Vaugine

Le PAV est maintenant fonctionnel, mais des riverains ont constaté des nuisances notamment sonores à la fermeture des couvercles des conteneurs. Après demande auprès du fournisseur, il n'existe pas de système antibruit disponible. Une demande a été faite aux services techniques afin de trouver une solution rapide et réduire ces nuisances.

La noue creusée a cet emplacement a également subi des dommages suite aux ruissellements qui l'ont faite déborder. Services compétents prévenus.

L'emplacement est également le lieu de rassemblements nocturnes, la police municipale effectuera des rondes sur place.

Voirie et circulation routière

Les différents radars pédagogiques mis en place sur le quartier ne montrent pas d'excès de vitesse notoires. La grande majorité des résultats révèle, malgré le ressenti, une conduite respectant les limitations, mis à part certains comportements dangereux que la police municipale s'efforce de cibler.

Projet PTE de la Dracénie

Le projet du Pôle de Transition Environnemental est une ICPE, (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) définie par le code de l'environnement.

Les activités de ce type d'installation sont énumérées dans une nomenclature divisée en quatre parties, classées de 1xxx à 4xxx, compte tenu de l'importance des risques ou des inconvénients qui peuvent être induits par l'installation concernée.

Les activités relatives au traitement des déchets ainsi que la chaudière à CSR (Combustible Solide de Récupération) du PTE de la Dracénie sont classées de type 2xxx.

La législation en vigueur impose des contrôles sur les ICPE et donc sur le PTE, que l'on peut diviser en deux catégories :

- Des contrôles inopinés obligatoires réalisés par la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) une fois par an à minima.
- Des contrôles imposés à l'exploitant sur site qui se doit de prendre un cabinet tiers, pour effectuer ces contrôles supplémentaires (6 par an à minima).

De plus, les élus du groupe « santé » créé au sein de DPVa et qui accompagnent le projet depuis sa conception ont demandé à ce que des contrôles en continu, inclus dans le cahier des charges, soient effectués, notamment sur la qualité des résidus de combustion en sortie de cheminée et dans la proche périphérie. En cas de dépassement d'un seuil fixé d'émission, encore plus strict que la législation ne le prévoit, il y aura arrêt automatique de l'équipement.

Des comités de riverains désignés par le préfet pourront également accéder aux résultats de ces contrôles.

La sécurité incendie est également prise très au sérieux et peut se diviser en deux thèmes, le risque induit qui résulte du tri des déchets et de leur traitement et le risque subit qui peut provenir d'une source extérieure.

Le risque induit est maîtrisé avec des détecteurs de fumées, des caméras thermiques, et un système automatique d'extinction des départs de feu. Le risque subit est quant à lui pris en considération et les mesures de prévention sont prises en collaboration avec le SDIS.

L'accès au site par un « tourne à gauche » sur la route départementale a été privilégié par le département, accès qui ne répond pas à nos yeux aux critères de sécurité maximum, un rond-point à l'entrée de La Vaugine serait plus à même de réduire la vitesse. Nous le ferons savoir lors de l'enquête publique.

Le PTE est une installation de 20Mw, traitant 48000 tonnes des déchets par an, ce qui est la taille minimale pour ce genre d'installation, les besoins en CSR pour l'alimentation de la chaudière sont issus en majeure partie du traitement des déchets des particuliers, principalement composés de la portion organique des déchets (papier, carton, textiles, bois et certains plastiques) le complément provenant des collectivités de la Dracénie, comme l'hôpital, le centre pénitentiaire ou les collèges et lycées.

Situé sur un terrain de 33Ha, la chaudière et son réseau de chaleur permettront à terme de supprimer 34 chaudières à énergie fossile de la ville. En parallèle une activité agricole va se développer sur site et la bastide deviendra un outil pédagogique pour sensibiliser aux préoccupations environnementales.

CONCLUSION

Cette réunion du Conseil de Quartier a été perturbée par l'arrivée massive de personnes, répondant à l'appel de tracts anonymes déposés dans les boîtes aux lettres. Le ton très alarmiste, et faisant croire à l'urgence de la situation, a attiré beaucoup de monde.

La salle ayant une capacité de 35 places, beaucoup n'ont pas pu assister à cette réunion qui de plus n'était pas une réunion consacrée au PTE.

Pour répondre aux questions des habitants et aux peurs engendrées par cette rumeur, DPVa organisera une **réunion publique jeudi le 17 octobre à 19h00 à St Exupéry.**

Déchets verts

Prochaine collecte samedi 12 octobre sur le site de La Foux